

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 15 septembre 2011 portant prorogation du mandat des membres
du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé**

NOR : ETSP1130739S

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1417-6, R. 1417-2 et R. 1417-3 ;
Vu les arrêtés du 17 septembre 2008 et du 26 janvier 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé nommés au titre des personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'institut, arrivant à échéance le 17 septembre 2011, est prorogé jusqu'à la signature de l'arrêté nommant les nouveaux membres et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 2

Le mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé nommés au titre des représentants des usagers, arrivant à échéance le 17 septembre 2011, est prorogé jusqu'à la signature de l'arrêté nommant les nouveaux membres et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 septembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL